

M. Latulippe: Nous sommes, oui, monsieur l'Orateur, pour l'ajournement de la Chambre, nous voulons ajourner. Ce que nous avons fait depuis le mois de septembre, nous aurions pu le faire dans trois mois, si nous avions travaillé comme des hommes, mais nous avons travaillé comme des enfants d'école. Nous n'avons presque rien fait pour la nation, si ce n'est d'augmenter les taxes et les impôts. Nous n'avons pas trouvé aucune solution pour équilibrer l'économie du pays ou pour satisfaire les ambitions de la nation.

Les allocations familiales, par exemple, on n'a jamais trouvé le moyen d'en parler; on n'a jamais trouvé le moyen de les augmenter, de les ajuster au coût de la vie. Les enfants en ont plus besoin que les employés fédéraux qui touchent déjà un traitement raisonnable. Les familles éprouvent des difficultés et sont mal prises; les impôts les égorgent; elles ne sont plus capables de vivre. On ne trouve pas de solution.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait limiter ses remarques à la motion présentement à l'étude.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Vous avez rappelé à plusieurs députés que nous étudions une motion d'ajournement et que le débat devrait se limiter à ladite motion. Or, si nous étudions une motion visant l'ajournement de la Chambre, je suis d'avis que ladite motion ne peut faire l'objet d'un débat, et je me demande comment il se fait qu'on la débattre. Conséquemment, monsieur l'Orateur, je voudrais lucider mon rappel au Règlement.

La Chambre n'est pas saisie d'une motion d'ajournement simple, mais d'une motion d'ajournement complexe qui mentionne plusieurs autres sujets, et c'est pourquoi je prétends que cela n'est plus une motion d'ajournement, mais une motion visant à préciser quand la Chambre ajournera, quand elle reprendra ses travaux et quelles mesures seront discutées. C'est donc une motion plutôt complexe qui tend à élargir le cadre du débat, puisqu'on peut lire, à la troisième ligne de ladite motion:

...et de toutes autres mesures...

Alors, cela élargit le sujet. C'est pourquoi je crois que vous devriez laisser parler le député de Compton-Frontenac (M. Latulippe).

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député ne peut substituer son jugement à celui de la présidence, et j'appelle son attention sur le fait que l'article 25 du Règlement auquel il fait allusion ne s'applique pas dans le cas d'une motion de fond comme celle dont la Chambre est présentement saisie.

[M. l'Orateur.]

M. Grégoire: C'est ce que je dis, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

[Traduction]

Des voix: Une heure.

M. l'Orateur: Comme il est une heure, je dois maintenant quitter le fauteuil.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je serai bref, puisque nous étions sur une motion d'ajournement. A l'instar des autres députés, j'ai hâte d'aller chez nous, de prendre des vacances et d'avoir le temps de faire le tour de ma circonscription afin de rencontrer mes électeurs. Au fait, je crois que tous les députés sont dans la même situation et nous voulons certainement que la Chambre ajourne ses travaux.

Cependant, avant d'ajourner, je me permets de signaler qu'il y a beaucoup de choses que nous n'avons pu faire. Le gouvernement n'a pu tout faire adopter ses mesures parce que nous avons perdu du temps, comme je le disais tout à l'heure sur bien des questions. Le débat sur certaines questions aurait pu être beaucoup plus court et la Chambre est à blâmer parce que nous n'avons pas modifié le Règlement.

Je souhaiterais donc que le Règlement soit modifié à l'avenir, afin qu'on puisse travailler avec plus de détente, afin que les sessions soient moins longues et, aussi, qu'on ait le temps de penser à faire quelque chose pour les citoyens du pays.

Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure que nous aurions dû avoir le temps de discuter des allocations familiales. Le coût de la vie a quadruplé depuis 1944, mais les taux des allocations familiales n'ont pas été augmentés.

Par ailleurs, les impôts ont augmenté, les taxes ont augmenté et, chaque fois qu'on augmente les salaires, parfois par suite de grèves, on augmente le coût de la vie. Quand on augmente le coût de la vie, on déprécie la valeur de la monnaie, et quand on déprécie la valeur de la monnaie, on déprécie l'économie de notre pays.